

# **Vision syndicale de la relance économique**

Le 13 mai 2020



## Table des matières

Introduction .....	1
Donner la priorité à la santé et à la sécurité au travail.....	3
Mettre l'accent sur le plein emploi, les bons emplois et la réduction de l'inégalité .....	3
➤ Investissement public dans les infrastructures matérielles, sociales et vertes .....	4
➤ Expansion et renouvellement des logements à prix abordable .....	5
➤ Expansion de la capacité de fabrication, de coordination publique et de planification.....	6
➤ Garantie à la jeunesse verte.....	7
Réformer les soins de longue durée .....	7
Accélérer l'adoption de l'assurance-médicaments publique universelle.....	8
Moderniser les soutiens du revenu .....	8
Programme d'équité fiscale.....	10
Conclusion .....	10

## Introduction

Le Canada vit la crise de chômage la pire qui ait eu lieu depuis la Grande Dépression. Des millions de personnes ont perdu leur emploi et ont un avenir incertain.

Les syndicats du Canada proposent un ensemble d'initiatives ambitieuses pour assurer une relance économique forte, durable et inclusive. Cette relance doit mettre les travailleurs et les travailleuses directement au cœur de toutes les politiques et les stratégies futures.

La COVID-19 a mis en évidence les inégalités sous-jacentes de notre société. Le mouvement syndical a vu se creuser le fossé entre les riches et les pauvres, et il est prêt à conseiller des moyens d'aider à le combler pour assurer la justice à tous.

En réparant ce qui est brisé depuis longtemps, nous pouvons voir à ce que personne ne soit laissé pour compte au cours des prochaines phases de relance.

Les principes directeurs que nous proposons sont destinés à faire fond sur les efforts que font les gouvernements pour lutter contre les perturbations économiques causées par la pandémie. Les priorités consistent à voir à ce que la relance économique :

- **Soit axée sur la remise au travail des Canadiennes et Canadiens dans des emplois à plein temps productifs et à salaire décent.** Comme la grande récession de 2008 nous l'a montré, les taux de chômage et de sous-utilisation de la main-d'œuvre persisteront en l'absence de planification du marché du travail, de coordination et d'une action concertée des gouvernements.
- **Soit axée sur l'investissement public dans l'infrastructure ainsi que le renouvellement et l'expansion des services publics.** Dans un contexte d'incertitude répandue, de faible demande des consommateurs et consommatrices et de degrés d'endettement élevés, l'investissement des entreprises ne suffira pas à relancer l'économie. Un fort investissement public peut hausser les revenus et l'activité économique de manière à stimuler l'investissement des entreprises.
- **Soit genrée, inclusive et vouée à la réduction de l'inégalité.** La pandémie et la fermeture économique ont causé un accroissement de l'insécurité et de l'inégalité qui, si l'on n'y remédie pas, ralentira encore davantage la relance. Il est temps de réduire la précarité, les mauvaises conditions de travail et la discrimination salariale dans les secteurs à prédominance féminine, y compris le travail de prestation de soins et les services de vente au détail et de santé. Ce travail est indispensable à la santé et au bien-être de nos communautés et de notre économie.

Les syndicats du Canada rejettent la mentalité et l'économie de l'austérité qui se sont révélées inefficaces. La population canadienne se rappelle que le Parti conservateur du Canada a comprimé les dépenses pour équilibrer les budgets en 2010, des mois à peine après que le pays a vécu sa pire crise depuis la Grande Dépression. Le gouvernement a donné la priorité à ce moment-là à l'aide financière aux banques et aux entreprises privées plutôt que d'investir dans les personnes et les communautés. Ces décisions ont donné lieu à des années de croissance économique lente, de taux de chômage élevés persistants et d'augmentation de la précarité, de l'insécurité et de l'inégalité.

Le risque économique le plus important que nous courons à l'heure actuelle est de voir un affaiblissement et un freinage de notre économie. La prolongation des taux de chômage élevés, des investissements anémiques et de l'affaiblissement de la demande des consommateurs et consommatrices, jumelée au risque de tomber dans une récession à double creux, serait désastreuse.

À mesure que les mises à pied temporaires deviennent permanentes, il faudra prendre de vigoureuses mesures de création d'emplois pour prévenir l'augmentation du chômage de longue durée. Nous devons empêcher les travailleurs et les travailleuses découragés de quitter le marché du travail pour de bon. Si la reprise est lente et pénible, le fardeau de la dette publique sera beaucoup plus lourd.

La situation nécessite d'audacieuses mesures génératrices d'emplois et d'activité économique favorisant une forte croissance économique.

Le Canada a besoin d'un ambitieux programme d'investissement public dans l'infrastructure, les services de garde à l'enfance et d'autres initiatives qui améliorent la productivité et créent des emplois. Puisque les taux d'intérêt sont exceptionnellement bas, les investissements seraient récupérés dans une grande mesure grâce à l'augmentation de la participation au marché du travail, de la productivité, des revenus et des recettes fiscales.

La Banque du Canada devra continuer à prêter aux provinces et territoires et à assurer un soutien aux gouvernements de tous les ordres. La Banque du Canada doit aussi favoriser le plein emploi et l'accroissement de l'investissement public.

Le gouvernement fédéral est dans une meilleure situation financière à long terme que les provinces et les territoires. Il doit donner le pas en finançant des services publics vitaux et en appuyant des programmes d'investissement créateurs d'emplois. De concert avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral devrait fixer les conditions des transferts afin que soient atteints des normes nationales et des objectifs nationaux d'inclusivité et d'équité.

Le Canada doit bâtir un avenir qui améliore les conditions de travail et notre résilience collective. Les syndicats du Canada sont prêts à aider à façonner cet avenir ambitieux et à tracer notre voie vers la relance. La collaboration sera la clé de notre succès collectif.

## **Donner la priorité à la santé et à la sécurité au travail**

La condition préalable à tous les efforts faits pour stimuler l'emploi et l'activité économique doit être l'assurance de la mise en place de protections suffisantes à mesure que l'activité économique reprend. Ces protections comprennent un équipement de protection individuelle (EPI) suffisant, des précautions en matière de santé et de sécurité au travail, la formation des travailleurs et travailleuses relativement aux mesures de sécurité, des inspections élargies de santé et de sécurité et des congés de maladie payés permettant de voir à ce que les gens ne soient pas obligés d'aller travailler s'ils sont malades. Les tests de dépistage, le traçage et la surveillance de la COVID-19 doivent être accrus très considérablement, et les travailleurs et travailleuses doivent jouir d'une couverture présomptive d'indemnisation et de soutiens en santé mentale s'ils sont exposés à la COVID-19.

De plus, les employeurs doivent assurer des soutiens et des ressources en santé mentale pour aider les travailleurs et les travailleuses à faire face au stress, à l'incertitude, à l'anxiété et au sentiment d'isolement. Pour renforcer cet effort, les gouvernements doivent accroître les soutiens sociaux et en santé mentale des femmes et des groupes vulnérables affectés par le chômage, les difficultés financières, l'isolement et la violence conjugale.

Le mouvement syndical doit avoir un rôle à jouer en conseillant les secteurs sur les mesures de santé et de sécurité au travail qui doivent être mises en place avant que l'activité commerciale puisse reprendre. En l'absence de syndicats forts, les lois et les règlements garantissant la sécurité des lieux de travail n'ont souvent que peu d'effet. En temps de pandémie, les travailleurs et les travailleuses qui signalent des craintes au sujet de la santé et de la sécurité ou qui refusent un travail dangereux se sont vu punir et congédier. Il y a lieu d'éliminer les lois anti-travailleurs adoptées depuis quatre décennies qui empêchent les gens de se syndiquer et entravent les efforts faits par les syndicats pour protéger leurs membres.

## **Mettre l'accent sur le plein emploi, les bons emplois et la réduction de l'inégalité**

Toute reprise économique forte et durable doit reposer sur une croissance fondée sur les salaires (par opposition à une consommation alimentée par l'endettement) consistant à hausser les salaires minimums et les normes d'emploi, à réduire l'insécurité et la précarité du travail et à accroître le pouvoir de négociation des travailleurs et travailleuses. Dans un premier temps, les gouvernements doivent dresser des plans détaillés comprenant des objectifs ayant trait à l'équité des genres et à la diversité pour instaurer rapidement le plein emploi.

Ces plans devraient prévoir des programmes de création d'emplois directs et indirects, des investissements ciblés dans des initiatives génératrices d'emplois et des services publics et sans but lucratif de garde à l'enfance et d'emploi pour les travailleurs et les travailleuses. Les gouvernements devraient commencer par créer un comité consultatif composé de personnes représentant les organisations syndicales, les groupes patronaux, les groupes recherchant l'équité, le secteur de l'éducation et les spécialistes du marché du travail qui éclairerait la stratégie de plein emploi du gouvernement. Ce comité consultatif serait chargé de présenter des recommandations au gouvernement au sujet de la mobilisation des ressources, de la capacité de production, de la formation professionnelle et du travail afin d'accélérer l'investissement économique et la création d'emplois.

Pour encourager une création d'emplois décents et voir à ce que le personnel des services critiques reçoive des salaires plus élevés en permanence, le gouvernement fédéral doit dresser des plans de coordination fédérale-provinciale-territoriale afin d'instaurer un salaire minimum suffisant pour vivre applicable aux travailleurs et travailleuses à bas salaire dans toutes les compétences. Ces plans devraient prévoir notamment des congés de maladie payés et des congés d'urgence pour tous les travailleurs et les travailleuses. Le gouvernement fédéral devrait mettre en œuvre sans tarder le salaire minimum de 15 \$ l'heure qu'il a promis ainsi qu'un régime proactif d'équité salariale permettant de s'attaquer à la discrimination salariale systémique dans les catégories d'emplois à prédominance féminine et mettre en vigueur la *Loi sur l'équité salariale*.

La planification en vue du plein emploi doit comprendre l'expansion des services publics de garde à l'enfance et d'emploi nécessaires pour faciliter l'augmentation de la participation à une économie du plein emploi. Il ne saurait y avoir de reprise sans des services publics accessibles et de qualité de garde à l'enfance —ces services aident les femmes à participer au marché du travail et constituent une importante source d'emplois pour les femmes et un moteur économique en eux-mêmes. Le gouvernement fédéral devrait transférer sur-le-champ des fonds aux provinces et aux territoires pour faciliter un financement direct ciblé aidant les garderies accréditées à rouvrir. Pour superviser ce processus, le gouvernement fédéral devrait créer un Secrétariat des services de garde à l'enfance qui serait intégré aux mesures de planification de la relance et qui aiderait au développement du système provincial-territorial des services de garde et assurerait la normalisation et la supervision de ces services.

### ➤ **Investissement public dans les infrastructures matérielles, sociales et vertes**

Le plan de relance économique devrait donner la priorité à l'investissement dans l'infrastructure sociale, y compris les soins de santé actifs et de longue durée, les soins à domicile, l'éducation préscolaire et la garde à l'enfance, l'éducation postsecondaire, les centres récréatifs et les établissements artistiques et culturels. Le confinement a accru les risques de violence conjugale que courent les femmes et le fardeau de travail non rémunéré ménager et de prestation de soins qu'elles portent par suite de la fermeture des écoles, des garderies et d'autres services sociaux.

Le réinvestissement dans les services publics de qualité et leur expansion réduira l'inégalité et permettra d'assurer une relance économique inclusive et à large assise.

Les provinces, les territoires et les municipalités ont besoin d'aide pour bâtir et maintenir des infrastructures publiques telles que les écoles, les hôpitaux, les bibliothèques, les routes, les ponts, les ports maritimes et les aéroports, les installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées et les centrales énergétiques. De concert avec les communautés et les gouvernements locaux, le gouvernement fédéral devrait axer les investissements publics sur les grands projets prêts à réaliser plutôt que sur les partenariats public-privé comportant des dépenses excessives et inutiles.

De plus, il y a lieu d'investir dans des projets d'infrastructure verte et à l'épreuve des changements climatiques en s'efforçant de répondre à des besoins régionaux propres (p. ex., les investissements nécessaires dans les territoires et les communautés autochtones et nordiques). Les investissements dans les transports en commun, les énergies vertes et renouvelables, les mesures d'économie d'énergie et l'éco-rénovation des habitations et des bâtiments créeront des emplois décents et permettront au Canada d'atteindre ses objectifs de lutte contre les changements climatiques. Le gouvernement devrait en outre satisfaire à des besoins révélés par la pandémie, comme celui d'assurer un accès gratuit à l'internet à haut débit dans toutes les parties du Canada, et particulièrement dans les communautés rurales ou isolées à faible revenu.

Le gouvernement doit voir à ce que les projets présentent des avantages pour les communautés locales, les femmes, les peuples autochtones, les groupes marginalisés et l'ensemble de la population canadienne en exigeant que les projets d'infrastructure à financement fédéral s'assortissent d'ententes relatives aux avantages communautaires. La formation professionnelle, la formation d'apprentis et les possibilités d'apprentissage en cours d'emploi doivent être incorporées aux investissements dans l'infrastructure et aux projets de construction. Il y a lieu d'examiner les investissements dans l'optique de l'égalité des genres et de l'égalité raciale et de fixer des objectifs ayant trait à l'égalité entre les genres et à la diversité afin que les femmes, les jeunes autochtones et les groupes recherchant l'équité aient accès aux possibilités de formation en apprentissage et en cours d'emploi. Le gouvernement doit en outre assortir les projets fédéraux de normes sur les emplois décents, de planchers salariaux élevés et de solides protections des droits en matière de travail et de santé et sécurité.

### ➤ ***Expansion et renouvellement des logements à prix abordable***

Outre les mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique du parc résidentiel, une grande partie du parc immobilier du Canada a besoin d'être rénovée. Le Canada doit avoir plus de logements publics à prix abordable pour les personnes à faible revenu, les sans-abri et les personnes dont le logement est précaire, y compris les Autochtones, les personnes ayant survécu à la violence conjugale et les personnes vivant avec des handicaps.

Le gouvernement fédéral devrait respecter le droit officiel de la population canadienne au logement et accélérer et élargir la construction de logements de qualité à haut rendement énergétique et à prix abordable dans l'ensemble du Canada. Il y a aussi lieu de créer des programmes pour accroître les logements locatifs à loyer abordable et de voir à ce que la priorité soit donnée aux logements publics, sans but lucratif et coopératifs dans le cadre de ces programmes. En dernier lieu, le gouvernement devrait consacrer davantage de fonds à l'aide au logement coopératif au Canada.

➤ ***Expansion de la capacité de fabrication, de coordination publique et de planification***

Le gouvernement devrait se servir de sa politique d'approvisionnement pour accroître la capacité canadienne de fabrication de très nécessaires produits d'acier et du bois, trains légers sur rail, véhicules et composants à émission zéro, matériel médical et produits pharmaceutiques. Par ailleurs, le gouvernement a l'occasion de maintenir la capacité et de faciliter la conversion d'usines fermées, comme il le fait depuis le début de la pandémie, pour produire du matériel médical essentiel, des emplois de l'économie verte et des biens socialement nécessaires. La priorité devrait être donnée aux marchés publics stratégiques axés sur les produits de fabrication locale et canadienne et, si possible, la réduction de la dépendance excessive à l'égard des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Des stratégies industrielles et sectorielles vertes fondées sur un dialogue patronal-syndical devraient poser le cadre de l'investissement accru dans la capacité manufacturière, la formation professionnelle et le perfectionnement de la main-d'œuvre. Comme le gouvernement fédéral utilisera désormais la *Loi sur Investissement Canada* pour assujettir à un examen public les investissements étrangers dans des domaines critiques, il devrait assortir de critères toute aide financière accordée à l'industrie pour exiger que les emplois et les sommes investies demeurent au Canada. Le Canada devrait revoir tout engagement pris selon des accords internationaux de libre-échange qui restreint la possibilité d'accroître la capacité manufacturière et industrielle canadienne. Il devrait aussi résister à tout effort fait par des sociétés et des investisseurs étrangers pour soumettre des mesures prises pendant la pandémie au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.

Le Canada doit répondre à la demande de main-d'œuvre croissante en apportant soutien et aide aux institutions et aux projets publics sur lesquels les apprentis canadiens comptent pour leur apprentissage en classe et au travail. Des mesures de transition juste et d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre facilitant le perfectionnement des compétences, le réemploi et la mobilité aideront à l'approvisionnement en main-d'œuvre et à la réaffectation de celle-ci. À mesure que la numérisation et les transformations technologiques se poursuivent et que les entreprises expérimentent l'automatisation et l'intelligence artificielle dans le contexte d'après la pandémie, les travailleurs et les travailleuses devront avoir plus d'accès à l'information, à la prise de décisions en milieu de travail ainsi qu'à la formation et au perfectionnement afin de pouvoir travailler aux côtés des nouveaux équipements et systèmes.



L'accroissement de la capacité doit englober le réinvestissement dans la fonction publique, qui a joué un rôle essentiel dans la réponse à la crise. Nous devons accroître la capacité de la fonction publique fédérale, provinciale et territoriale d'aider les Canadiennes et les Canadiens qui souhaitent recevoir une formation ou un soutien de recherche d'emploi, d'assurer des inspections élargies de la santé et de la sécurité au travail et d'honorer l'engagement à l'égard du plein emploi.

### ➤ **Garantie à la jeunesse verte**

Si les jeunes personnes passant des études à des emplois décents se heurtent à des obstacles même quand tout va pour le mieux, les jeunes qui se lancent sur le marché du travail au cours d'une récession risquent de voir diminuer leurs perspectives de carrière et d'essuyer des pertes de rémunération à long terme. Bien que le gouvernement fédéral ait temporairement élargi le programme Emplois d'été Canada, il faudra donner une garantie plus ambitieuse à la jeunesse pour prévenir un catastrophique chômage prolongé des jeunes.

À la lumière de l'expérience de l'Union européenne, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient garantir à toutes les personnes de moins de 25 ans une bonne offre d'emploi, de formation ou d'études supplémentaires dans un délai de quatre mois après la perte de leur emploi ou la fin de leurs études. La garantie serait orchestrée grâce à une combinaison de mesures de création directe d'emplois, d'un soutien indirect élargi de l'emploi des jeunes et de partenariats avec des fournisseurs d'éducation et de formation publics. Elle pourrait être jumelée à une Compagnie des jeunes travailleurs verts qui assurerait des emplois décents dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'assainissement et de la restauration des sols, de l'adaptation au climat, de la rénovation des bâtiments et des transports durables. De plus, la garantie devrait englober une formation professionnelle et des possibilités d'apprentissage vertes. La Compagnie des jeunes travailleurs verts s'adresserait aux jeunes marginalisés à faible revenu et à risque des villes et des communautés rurales et isolées.

### **Réformer les soins de longue durée**

La mise en évidence de la tragique mesure dans laquelle le système de santé du Canada laisse tomber les personnes âgées a caractérisé la pandémie. La privatisation, l'insuffisance chronique des investissements et le manque de supervision réglementaire ont créé une tendance prestation aux résidents et aux patients de soins inférieurs aux normes, de niveaux de dotation insuffisants, de bas salaires, de pénurie d'équipement de protection individuelle et de négligence des précautions en matière de santé et de sécurité qui a eu des conséquences catastrophiques.

Les gouvernements doivent prendre sur-le-champ des mesures pour intégrer pleinement les soins de longue durée au système public et les réglementer selon la *Loi canadienne sur la santé*. Les services privés à but lucratif doivent être remplacés par des services publics sans but lucratif.

Cela doit être accompagné de transferts majorés de fonds fédéraux aux provinces et territoires aux fins de la prestation de soins de longue durée, de soins à domicile et de services aux aînés ainsi que de normes nationales élevées assurant la supervision réglementaire du secteur. Les gouvernements doivent faire des efforts concertés fédéraux-provinciaux-territoriaux pour combler les lacunes de financement, d'offre de main-d'œuvre et de formation qui sont au cœur de l'insuffisance chronique de la dotation en personnel du secteur. Pour voir à ce que les résidents reçoivent des soins de qualité, les gouvernements doivent exiger que les foyers soient dotés d'effectifs appropriés et que ceux-ci jouissent de protections appropriées de leur santé et de leur sécurité. En reconnaissance de la valeur de la contribution essentielle du personnel de prestation de soins, les gouvernements doivent rendre permanentes les majorations des salaires et des avantages sociaux du personnel des foyers de soins infirmiers, des établissements de soins de longue durée et des soins à domicile. En dernier lieu, le gouvernement devrait créer un groupe de travail sur le travail et les emplois de prestation de soins auquel participeraient des personnes représentant le mouvement syndical et les groupes de femmes et qui serait chargé de conseiller le gouvernement sur l'établissement d'un plan visant à accroître systématiquement la portée, la qualité et la distribution équitable des soins au Canada.

### **Accélérer l'adoption de l'assurance-médicaments publique universelle**

À cause de la COVID-19, les travailleurs et les travailleuses qui ont une assurance-médicaments privée risquent de perdre l'accès à des médicaments nécessaires parce qu'ils ont perdu leur emploi. Les travailleurs et les travailleuses devant payer leurs médicaments de leur poche ont de la difficulté à également payer leur loyer, acheter de quoi manger et éclairer leur foyer.

À titre de premier pas d'urgence en vue de l'instauration d'une assurance-médicaments universelle, le gouvernement devrait immédiatement assurer une couverture publique des médicaments essentiels à toutes les personnes vivant au Canada. Le gouvernement fédéral devrait créer sans tarder une liste nationale des médicaments essentiels qui porterait sur la plupart des principaux troubles de santé et annoncer aux provinces et territoires qu'il les remboursera à l'égard de tous les Canadiens et les Canadiennes qui ont besoin des médicaments en question.

Cette revendication cadre avec le plan dressé dans le rapport Hoskins pour la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments. Selon ce rapport, des médicaments seraient ajoutés à la liste nationale au cours des années subséquentes à mesure que les prix et les dispositions d'approvisionnement seraient négociés avec les fabricants.

### **Moderniser les soutiens du revenu**

La crise a révélé un besoin pressant de simplifier et de rationaliser le Régime d'assurance-emploi (AE) afin qu'il serve de nouveau à sa fin initiale d'aider les travailleurs et les travailleuses qui perdent leur emploi rémunéré.

Il y a lieu de réformer l'AE pour qu'elle aide les personnes qui occupent des emplois à temps partiel, occasionnels, à la demande et précaires, une proportion démesurée desquelles sont des femmes et des personnes racialisées. Les règles complexes et punitives de l'AE qui restreignent systématiquement l'accès aux prestations doivent être éliminées, et les travailleuses et travailleurs migrants qui cotisent au régime doivent avoir accès aux prestations.

- La norme variable d'admissibilité à l'assurance-emploi devrait être remplacée par une norme nationale unique et plus basse.
- Le départ volontaire sans motif valable et la perte d'emploi pour inconduite ne devraient pas rendre inadmissible aux prestations.
- Le supplément pour personnes à faible revenu devrait être élargi de manière à établir un seuil universel des prestations minimales d'AE.
- Les indemnités de départ et de vacances ne doivent pas réduire les prestations ou les droits des prestataires, et il y a lieu de réduire les heures de référence aux fins de la deuxième demande et des demandes subséquentes.
- L'accès aux prestations de maternité et parentales et à un taux de remplacement plus élevé devrait être aligné sur le Régime québécois d'assurance parentale.
- Le gouvernement fédéral devrait s'engager à procéder à un vaste examen du Régime d'AE auquel participerait pleinement le public.

Les gouvernements devront prendre des mesures pour appuyer la sécurité des retraites des Canadiennes et Canadiens. Au cours de la crise du chômage, des millions de personnes ont vu disparaître leur revenu d'emploi et bon nombre d'entre elles ont dû retirer des fonds de leur épargne-retraite pour subvenir à leurs besoins immédiats. Par ailleurs, l'épargne-retraite a été frappée durement par la deuxième débâcle boursière en douze ans, jumelée à un nouvel effondrement des taux d'intérêt. Un de nos objectifs immédiats doit être de stabiliser les régimes de retraite et de prévenir la réduction des prestations pour les travailleuses et les travailleurs actifs et retraités. En prévision d'une augmentation des procédures de restructuration et de faillite au cours des prochains mois, le gouvernement fédéral doit dès maintenant s'approprier à adopter et à administrer les régimes de retraite dont les entreprises promotrices sont déclarées insolubles. En dernier lieu, outre les paiements ponctuels annoncés pour les prestataires de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, le gouvernement devrait aider les personnes âgées à faible revenu à échapper à la pauvreté en adoptant une majoration permanente du SRG. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient modifier le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec de manière à protéger les prestations de retraite des cotisantes et cotisants contre les répercussions de la forte baisse des gains qui se produit au cours de la crise actuelle.

## **Programme d'équité fiscale**

À mesure que la relance prend de l'ampleur, nous aurons besoin des revenus que peut assurer un régime fiscal plus équitable pour continuer à rebâtir. Cela exige de renverser les réductions des taux de l'impôt sur le revenu des grandes entreprises et des particuliers les plus riches qui ont eu lieu depuis 20 ans. Par ailleurs, il faut éliminer les échappatoires qui profitent principalement aux grandes entreprises et aux riches.

Un régime fiscal équitable exige en outre que soit réprimé l'évitement fiscal par les grandes entreprises et les riches. L'Agence du revenu du Canada doit avoir à la fois les ressources et l'orientation nécessaires pour réprimer l'évitement fiscal par ceux qui ont la capacité de payer. Il faut combler les lacunes de la législation et de la réglementation qui rendent plus facile aux grandes entreprises et aux riches d'éviter de payer leur part. Une importante mesure à prendre à cette fin est l'instauration d'un registre public de la propriété effective des entreprises pour qu'il soit plus difficile d'employer des sociétés fictives pour frauder l'impôt et blanchir de l'argent. Aucune aide financière publique ne devrait être apportée à des entreprises qui recourent à des refuges fiscaux.

## **Conclusion**

La pandémie a révélé à quel point la population canadienne compte sur les services publics et l'importance du rôle que le gouvernement joue dans l'assurance de notre santé, de notre sécurité et de notre bien-être collectifs. Au Canada et dans le monde entier, la plupart des gouvernements ont, avec raison, cessé de se préoccuper de compressions des dépenses et de l'équilibre budgétaire et ont majoré grandement les dépenses et l'aide financière aux employeurs et aux ménages au cours de la pandémie et de la crise économique qui en découle. Quand le ralentissement économique commencera à faiblir, ces priorités doivent continuer à orienter la politique économique pour assurer une reprise forte et à large assise profitant aux travailleurs et travailleuses et aux groupes marginalisés. La solidarité sociale, axée sur le travail de prestation de soins, sera un facteur vital de l'amélioration du travail à bas salaire et précaire accompli surtout par des femmes et de l'assurance d'avantages économiques aux communautés racialisées et recherchant l'équité.

Si nous permettons aux gouvernements de rétablir des programmes d'austérité, l'insécurité économique et le chômage feront empirer la pauvreté, et les effets négatifs sur la santé physique et mentale aggraveront les problèmes de santé publique causés par la COVID-19. Nous ne pouvons pas nous permettre de commettre les mêmes erreurs coûteuses que par le passé.

Pendant la crise, les gouvernements provinciaux se sont habitués à compter sur les transferts de fonds fédéraux aux provinces. Le gouvernement fédéral devrait continuer à donner le pas à la relance budgétaire mais il devrait rendre les transferts aux provinces et aux territoires conditionnels à l'établissement de normes élevées et uniformes.

La Banque du Canada doit demeurer accommodante, favorisant les politiques budgétaires expansionnistes plutôt que de leur nuire. Le Canada a besoin d'un programme de plein emploi et d'une relance fondée sur les salaires pour échapper au carnage économique occasionné par la pandémie. C'est non seulement possible mais encore indispensable pour que la relance profite aux travailleurs et travailleuses, aux communautés marginalisées et aux personnes vulnérables au Canada.

